



REGLEMENT - JEU à GRATTER :

Gagnez votre plateau de fromages

Article 1 : Société organisatrice

La société GERENTES DISTRIBUTION dont le siège social est situé 20 place de la croix 43200 ARAULES, organise un jeu-concours sous forme de tickets à gratter, intitulé Gagnez votre plateau de fromages, **du 8 au 17 mai 2025 inclus**. Ce jeu n'est accessible que dans les 9 magasins désignés ci-dessous.

Article 2 : Participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine, disposant d'un ticket à gratter portant la mention "Jeu à gratter GAGNEZ VOTRE PLATEAU DE FROMAGES ». La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de gratter le ticket à gratter et de découvrir le lot gagné. **100% des tickets sont gagnants**. Les 700 tickets seront **distribués aléatoirement et selon les disponibilités entre le 8 avril et le 17 mai 2025** inclus à l'abord du magasin participant au jeu. Le joueur doit suivre les modalités indiquées sur le ticket pour bénéficier de son lot, à **faire valoir au rayon Fromage à la coupe du magasin mentionné sur le ticket avant le 31/05/25**.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

Article 4 : Magasins participants à l'opération et lots

Les lots sont indiqués sur chaque ticket à gratter. Ils ne sont ni échangeables, ni remboursables, non monnayable ni cumulable, non fractionnable. Pour chaque magasin, les lots seront mélangés et sont composés :

- De bons pour la sélection de fromages à la coupe d'une valeur de 25€ à choisir en rayon pour réaliser un plateau de fromages sans l'obligation d'achat.
 - de bons de remise de 5€ d'achat dès 20€ d'achat au rayon fromage à la coupe
 - de bons de remise de 1€ dès 10€ d'achat au rayon fromage à la coupe.
- Voir le détail des lots et les adresses des magasins participants en bas du document.*

Article 5 : Attribution des lots

Les lots sont attribués immédiatement aux joueurs sur présentation du ticket au rayon fromage à la coupe du magasin mentionné sur le ticket avant le 31/05/25.

Article 6 : Modification du règlement et responsabilité

Le présent règlement est affiché sur le site internet de la LAITERIE GERENTES www.laiterie-gerentes.com et est disponible à la consultation dans chaque magasin. Une animation sur les pages facebook des magasins sera réalisée. La société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de besoin, et s'engage à en informer les participants via son site internet et/ou tout autre moyen jugé approprié.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté empêchant la bonne tenue du jeu. Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige né à l'occasion de ce jeu-concours sera soumis aux tribunaux compétents. Pas de données personnelles seront collectées dans le cadre de ce jeu-concours.

ADRESSE DES MAGASINS PARTICIPANTS <i>Bon valable jusqu'au 31/05/25 au rayon fromage à la coupe de ce magasin. Sur présentation de ce bon.</i>	Nombre lots de valeur de 25€	Nombre de Bons de 5€	Nombre de Bons de 1€
PROVENC'HALLS - ZI du Pontvis RD1006 - 73800 ARBIN	2	200	498
PROVENC'HALLS - 27 av Léon Blum - 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY	2	200	498
PROVENC'HALLS - 10 av des Portes Occitanes - 03800 GANNAT	2	200	498
PROVENC'HALLS - 190 rue Jean Moulin - 07500 GUILHERAND-GRANGES	2	200	498
PROVENC'HALLS - 20 av de Cournon - 63170 AUBIÈRE	2	200	498
PROVENC'HALLS - 38 av de Turgot - 19200 USSEL	2	200	498
PROVENC'HALLS - Le Petit Bénéfice - ZAC de Corbigny - 23000 GUÉRET	2	200	498
PROVENC'HALLS - Le Pont de Rhins Ouest - 42120 PERREUX	2	200	498
PROVENC'HALLS - 45 Route de Bourges - 18200 ST-AMAND-MONTROND	4	500	196